

IV - ANNEXES

C – AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES / STAGIAIRES	AGENTS CONTRACTUELS	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services							
Directeur général adjoint des services							
Directeur général des services techniques							
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché	A	1	0,4	1,4	0	1,4	1,4
Rédacteur principal de 2ème classe	B	1	0	1	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur	A	1	0,8	1,8	1,8	0	1,8
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE(j)							
EMPLOIS NON CITES (k)							
TOTAL GENERAL (a+b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		3	1,2	4,2	2,8	1,4	4,2

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT. Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

Un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc...

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017 (suite)

AGENTS CONTRACTUELS EN FONCTION AU 31/12/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Attaché	A	ADM	IB 423		3-2	
Attaché	A	ADM	IB 379		3-2	
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : police
OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION :

Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 Janvier 1984 modifiée).

3-a : article 3,1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité
3-b : article 3,1ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité
3-1 : article 3, 1er alinéa : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ...)
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4 : emplois à temps non complet communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps est inférieure à 50%.
3-3-5 : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposé à un agent contractuel.
38 : article 38 : travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels.
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupe d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un accord à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi N° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2017 (Année 2017)	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/2017 (1)

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT
Néant	

(1) Articles L. 2123-12 et L. 2123-14 du CGCT.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER
(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à(1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.				
La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Désignation du service public (3)				
Détention d'un part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000€ ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicats etc...

et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS	C3.1
LISTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.	C3.3
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.	C3.4

C3.1 - LISTES DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT (1)
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autre organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait pr TPZ, TPU, TPU + fiscalité traditionnelle ou sans fiscalité propre.

C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS CE Régies personnalisées					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industriel et commercial (cf. article L.1412 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L1 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la seule personnalité morale et de l'autonomie financière,
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière Lotissement Service social et médico-social					

C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé/Objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	284 553,23	21 014,67		263 538,56
RECETTES	284 553,23	299 396,27		-14 843,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	656 755,73	556 491,51		100 264,22
RECETTES	656 755,73	699 962,73		-43 207,00

(1) Y compris les rattachements.

2 - BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) Ne sont pas pris en compte les CCAS et caisses des écoles, régies personnalisées ... qui sont des personnes morales distinctes de la commune ou de l'établissement de rattachement juridique.

(2) Y compris les rattachements.

3 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	284 553,23	21 014,67		263 538,56
RECETTES	284 553,23	299 396,27		-14 843,04
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	656 755,73	556 491,51		100 264,22
RECETTES	656 755,73	699 962,73		-43 207,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	941 308,96	577 506,18		363 802,78
TOTAL GENERAL DES RECETTES	941 308,96	999 359,00		-58 050,04

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

**4 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf liste
des principales opérations en annexe de la M14) (1)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(1) Y compris les rattachements.

**5 - PRESENTATION AGREEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(après la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations -mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(1) Y compris les rattachements.

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	C3.6

1 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(cf. Isite des opérations en annexe de la M.14)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalizations -mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

Néant

2 - FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES
(après la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM dont RAR N-1)	Réalizations -mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
TOTAL GENERAL DES DEPENSES				
TOTAL GENERAL DES RECETTES				

Néant

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.

ETAT DES RATTACHEMENTS 2017
 BORDEREAUX DE MANDATEMENT N°44 A N°45

Bordereau	Mandat	Date valid	Chap.	Compte	Fonction	Mandat d'annulation et de réduction 2018	Codé tiers Mouvement ligne	Désignation du tiers libellé	Date de service fait	Montant ordonnance
44	87	27/12/2017	011	6135	020	Bordereau 1 Mandat 1	METZ METROPOLE 17RATD0001/1	Cie d'Agglo de Metz Metropole REFACTURATION INFORMATIQUE(RATTACH.)	18/12/2017	3 400,00
44	88	27/12/2017	65	6574	810	Bordereau 1 Mandat 2	AGURAM 17RATD0002/1	Agence d'urbanisme agglo messine Solde Convention 2017(RATTACH.)	18/12/2017	68 800,00
45	89	31/12/2017	011	6238	020	Bordereau 2 Mandat 3	ACTMIS SAS 17RATD0003/1	ACTMIS SAS Conception maquette newsletter(RATTACH.)	31/12/2017	840,00
Total des mandats										73 040,00
Total des bordereaux										73 040,00

49

REPORT DES INVESTISSEMENTS 2017 SUR 2018

BUDGET PRINCIPAL 2017

DEPENSES

Imputation						LIBELLE	MONTANT REPORTE
Chap.	Art.	Fonct.	Sce	Divers	Sens		
						Néant	
Total Dépenses							0,00 €

Arrêté à la somme de zéro euro en dépenses.

RECETTES

Imputation						LIBELLE	MONTANT REPORTE
Chap.	Art.	Fonct.	Sce	Divers	Sens		
						Néant	
Total Recettes							0,00 €

Arrêté à la somme de zéro euro en recettes.

Fait à Metz, le

16 JAN. 2018

Le Président du Syndicat mixte du SCOTAM

50



Henri HASSER

00300 - SYNDMC SCOTAM

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	284 553,23	656 755,73	941 308,96
Titres de recettes émis (b)	55 843,04	635 785,40	691 628,44
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	55 843,04	635 785,40	691 628,44
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	284 553,23	656 755,73	941 308,96
Mandats émis (f)	21 014,67	560 055,01	581 069,68
Annulations de mandats (g)	0,00	3 563,50	3 563,50
Dépenses nettes (h = f - g)	21 014,67	556 491,51	577 506,18
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	34 828,37	79 293,89	114 122,26
(h - d) Déficit			

51

00300 - SYNDMC SCOTAM

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2016	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2017	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2017	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2017
I - Budget principal					
Investissement	243 553,23	0,00	34 828,37	0,00	278 381,60
Fonctionnement	64 177,33	0,00	79 293,89	0,00	143 471,22
TOTAL I	307 730,56	0,00	114 122,26	0,00	421 852,82
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	307 730,56	0,00	114 122,26	0,00	421 852,82

52

**IV – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES
CONTRIBUTIONS DIRECTES
ARRETES ET SIGNATURES**

IV - ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1
ARRETE ET SIGNATURES	D2

D1 - TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases (N-1)	Taux appliqués par décision du conseil municipal	Variation de taux/N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation		 %	 %	 %		 %
TFPB		 %	 %	 %		 %
TFPNB		 %	 %	 %		 %
CFE		 %	 %	 %		 %
TOTAL		 %				 %

D2 - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 60
 Nombre de membres présents 35
 Nombre de suffrages exprimés 35
 VOTES : Pour 35
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 26 FEV. 2018

Présenté par le Président, Monsieur Henri HASSER (1),
 A Metz, le 13 MARS 2018

Délibéré par le Comité syndical (2), réunion en session ordinaire
 A Metz, le 13 MARS 2018

Les membres du Comité Syndical (liste d'émargement ci-jointe) (2)

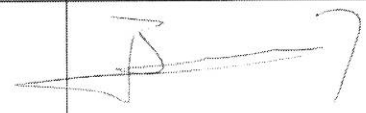
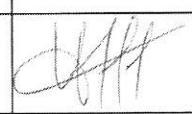
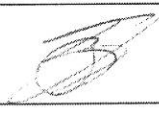
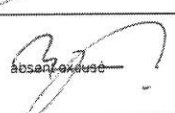
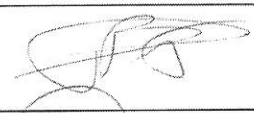
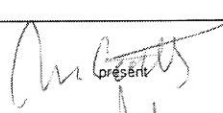
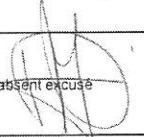
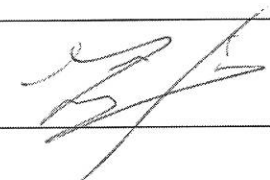
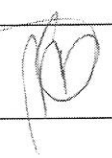
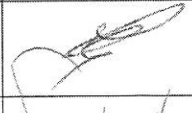
Certifié exécutoire par Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte du SCoTAM (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le
 21 MARS 2018 et de la publication le 21 MARS 2018

A Metz, le 21 MARS 2018

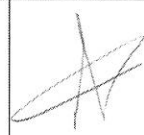
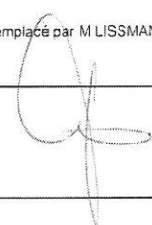
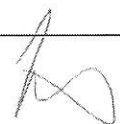


(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme;
 (2) Indiquer le conseil municipal ou l'assemblée délibérante.

FEUILLE DE PRESENCE - Réunion de Comité syndical - Mardi 13 mars 2018 à 18h00
Salle Metz Métropole de Metz Métropole

	Civilité	NOM	Prénom	EPCI	EMARGEMENT	SUPPLEANT / POUVOIR	suivi présences pour quorum
1	Monsieur	ABATE	Patrick	CC Rives de Moselle	absent excusé		
2	Madame	AGAMENNONE	Beatrice	METZ METROPOLE	absente excusée		
3	Monsieur	BAUCHEZ	Jean	METZ METROPOLE	présent		
4	Monsieur	BAUDOÛIN	Daniel	METZ METROPOLE	absent excusé		
5	Monsieur	BERGE	Guy	METZ METROPOLE	présent		
6	Monsieur	BLOUET	Denis	CC Mad et Moselle			
7	Monsieur	BOLAY	Patrick	CC Mad et Moselle	absent excusé 		
8	Monsieur	BOURCET	Patrice	METZ METROPOLE	présent		
9	Monsieur	CAMBIANICA	Guy	METZ METROPOLE	présent		
10	Monsieur	CORRADI	Luc	CC du Pays Orne Moselle	absent excusé		
11	Monsieur	COULETTE	Michel	CC Mad et Moselle	 présent		
12	Monsieur	DARBOIS	René	METZ METROPOLE	absent excusé 		
13	Monsieur	DAVID	Jean-Pierre	CC Mad et Moselle	présent		
14	Monsieur	DEFAUX	Daniel	METZ METROPOLE	présent		
15	Monsieur	DROUIN	René	CC du Pays Orne Moselle	absent excusé	remplacé par M PELIZARRI	
16	Monsieur	ECKENFELDER	Jean-Paul	CC du Sud Messin	présent		
17	Monsieur	FOURNIER	Lionel	CC du Pays Orne Moselle	absent excusé	remplacé par M HALTER	
18	Monsieur	FREYBURGER	Julien	CC Rives de Moselle	Présent		

FEUILLE DE PRESENCE - Réunion de Comité syndical - Mardi 13 mars 2018 à 18h00
Salle Metz Métropole de Metz Métropole

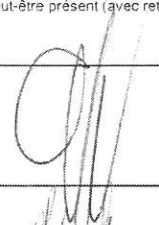
	Civilité	NOM	Prénom	EPCI	EMARGEMENT	SUPPLEANT / POUVOIR	suivi présences pour quorum
19	Madame	GANSOINAT-RAVAINE	Maria-Thérèse	CC Sud Messin	présente		
20	Monsieur	GROS	Dominique	METZ METROPOLE	absent excusé	remplacé par Mme MIGAUD	
21	Monsieur	GROSDIDIER	François	METZ METROPOLE	absent excusé	remplacé par Mme DE SIMONE	
22	Monsieur	HASSER	Henri	METZ METROPOLE	présent		
23	Monsieur	HENOT	François	CC du Sud Messin	présent		
24	Monsieur	HERDE	Fabrice	METZ METROPOLE	présent		
25	Monsieur	HORY	Thierry	METZ METROPOLE	absent excusé	remplacé par M LISSMANN	
26	Monsieur	HUBER	Pascal	METZ METROPOLE	présent		
27	Madame	ISLER BEGUIN	Marie-Anne	METZ METROPOLE	présente		
28	Monsieur	JACQUES	Marcel	CC Rives de Moselle	absent excusé		
29	Monsieur	KOENIG	Sébastien	METZ METROPOLE	Rentre de congés le 12/03 le recontacter lundi		
30	Monsieur	KRAUSENER	Gilbert	METZ METROPOLE	présent (avec retard)		
31	Monsieur	LE BER	Jean-Yves	METZ METROPOLE	présent		
32	Monsieur	LIOGER	Richard	METZ METROPOLE	Son assistant nous recontacte		



FEUILLE DE PRESENCE - Réunion de Comité syndical - Mardi 13 mars 2018 à 18h00
Salle Metz Métropole de Metz Métropole

	Civilité	NOM	Prénom	EPCI	EMARGEMENT	SUPPLEANT / POUVOIR	suivi présences pour quorum
33	Monsieur	LOGNON	Etienne	CC du Haut Chemin - Pays de Pange	présent		
34	Monsieur	LOSCH	Jean-François	METZ METROPOLE	Présent		
35	Monsieur	MAHLER	Jean-Claude	CC Rives de Moselle			
36	Monsieur	MATÉLIC	Vincent	CC du Pays Orne Moselle	absent excusé		
37	Madame	MATHIAS	Arlette	METZ METROPOLE	Présente		
38	Madame	MULLER	Christiane	CC de la Houve et du Pays Boulageois			
39	Monsieur	MUNIER	Eric	CC du Pays Orne Moselle	Présent		
40	Monsieur	OCTAVE	Henri	CC Rives de Moselle	Absent excusé		
41	Monsieur	PETIT	Christian	CC du Haut Chemin - Pays de Pange	présent		
42	Monsieur	PEULTIER	Roger	METZ METROPOLE	Présent		
43	Monsieur	RAPP	Pascal	CC de la Houve et du Pays Boulageois	absent excusé		
44	Monsieur	SADOCCO	Rémy	CC Rives de Moselle	absent excusé	remplacé par Mme MELON	
45	Madame	SALLUSTI	Patricia	METZ METROPOLE	Présente		
46	Monsieur	SCHMITT	Jean-François	METZ METROPOLE	Présent		
47	Monsieur	SCHUTZ	Philippe	CC de la Houve et du Pays Boulageois	Présent		

FEUILLE DE PRESENCE - Réunion de Comité syndical - Mardi 13 mars 2018 à 18h00
Salle Metz Métropole de Metz Métropole

	Civilité	NOM	Prénom	EPCI	EMARGEMENT	SUPPLEANT / POUVOIR	suivi présences pour quorum
48	Monsieur	SIMON	Joël	CC Haut-Chemin-Pays de Pange	Présent		
49	Monsieur	SMIAROWSKI	Stanislas	METZ METROPOLE	Peut-être présent (avec retard)		
50	Monsieur	SOULIER	Gilles	CC Mad et Moselle			
51	Monsieur	STARCK	Jean-Victor	CC de la Houve et du Pays Boulageois	Présent		
52	Madame	STEINMETZ	Georgette	CC de la Houve et du Pays Boulageois	présente		
53	Monsieur	STROZYNA	Joël	METZ METROPOLE	Nous recontacte dans la semaine		
54	Monsieur	TORLOTING	Michel	METZ METROPOLE	présent		
55	Monsieur	VALDEVIT	Bruno	METZ METROPOLE	absent excusé		
56	Monsieur	VETSCH	Lucien	METZ METROPOLE	présent		
57	Monsieur	VOLLE	Michel	CC du Pays Orne Moselle	absent excusé		
58	Monsieur	WAGNER	Philippe	CC Rives de Moselle	absent excusé	remplacé par M GIRARD	
59	Monsieur	WATRIN	Roger	CC du Pays Orne Moselle	La CCPOM doit nous transmettre le nom de son suppléant		
60	Madame	WEBERT	Marilyne	METZ METROPOLE	présente	